

GROUPE	BM02	FONGICIDE
---------------	-------------	------------------

TRIANUM P Fongicide biologique

Granulé dispersable dans l'eau

Pour réprimer la fonte des semis en postlevée (*Rhizoctonia solani*, *Pythium ultimum*), la pourriture fusarienne de la racine (*Fusarium oxysporum*) et la cavité pythienne (*Pythium violae*) indiquées pour les cultures de légumes en serre et en plein champ, de fines herbes, de cannabis, de chanvre en plein champ, de fraises en serre, de ginseng et les cultures ornementales en serre, et pour réduire les symptômes de la brûlure en plaques (*Sclerotinia homoeocarpa*) et de la moisissure rose des neiges (*Microdochium nivale*) sur le gazon

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : *Trichoderma harzianum* Rifai souche T-22 contient un minimum de 1×10^9 unités formant des colonies par gramme de poids sec

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL
ORGANISME VIVANT

N° d'HOMOL. 31502 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,25 – 20 kg

Fabricant :
Koppert Canada Limited
40, croissant Ironside, unité 3
Scarborough (Ontario)
M1X 1G4
1-800-567-4195

N° de lot :

Date de fabrication : Utiliser le produit dans les 6 mois suivant la date de fabrication.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : TRIANUM P Fongicide biologique (*Trichoderma harzianum* Rifai souche T-22) est un biofongicide qui sert à réprimer la fonte des semis et le pourridié (*Rhizoctonia solani*, *Pythium ultimum*) en postlevée et la pourriture fusarienne de la racine (*Fusarium oxysporum*) sur les légumes en serre, les fines herbes, les fraises en serre, le ginseng, le cannabis cultivé à l'intérieur et les cultures ornementales et à réprimer la cavité pythienne (*Pythium violae*) sur les carottes ainsi qu'à réprimer la fonte des semis et le pourridié (*Rhizoctonia solani*) en postlevée sur les légumes en plein champ, les fines herbes, le cannabis et le chanvre. La matière active est un microbe utile, soit la souche Rifai T-22 de *Trichoderma harzianum*. Lorsqu'il est appliqué sur les plantes repiquées, la terre de rempotage des serres ou sur le sol, TRIANUM P Fongicide biologique se développe activement dans les racines des plantes à mesure qu'elles se développent afin de les protéger contre *Pythium ultimum*, *Pythium violae*, *Fusarium oxysporum* et *Rhizoctonia solani*. TRIANUM P Fongicide biologique réduit également les symptômes de la brûlure en plaque (*Sclerotinia homoeocarpa*) et la moisissure rose des neiges (*Microdochium nivale*) dans le gazon. Il s'applique par arrosage du pied sur le support de croissance ou en pulvérisation lors du semis. TRIANUM P Fongicide biologique s'utilise seul ou en combinaison avec certains fongicides chimiques.

TRIANUM P Fongicide biologique protège les plantes contre l'infection par des pathogènes transmis par le sol en passant par les racines. TRIANUM P Fongicide biologique fournit un bon rendement dans diverses conditions environnementales. Il se développe dans un large écart de températures (10 °C à 34 °C), à un pH entre 4 et 8, dans bon nombre de supports de croissance et sur les racines d'un large éventail de plantes.

Pour supprimer la pourriture des semences et la fonte de semis dans les boutures infectées à l'intérieur, utiliser un fongicide chimique ou d'autres méthodes appropriées en plus de TRIANUM P Fongicide biologique.

Remarque : TRIANUM P Fongicide biologique contient des spores vivantes d'un microbe utile. TRIANUM P Fongicide biologique s'active lorsque la température du sol s'élève au-dessus de 10 °C. La répression de la maladie est inefficace lorsque le sol reste froid; le produit est plus efficace dans un sol neutre ou acide que dans un sol alcalin.

Répression de la maladie : Le champignon utile, *Trichoderma harzianum* souche Rifai T-22, est en compétition avec les champignons pathogènes des plantes pour accaparer l'espace et les nutriments, et ce, en colonisant les racines de la plante avant que ne le fassent les pathogènes. Il agit comme mycoparasite en produisant des enzymes qui décomposent l'hyphe des champignons pathogènes de la plante.

MODE D'EMPLOI

Pour usage sur :

En serre : Les légumes-bulbes (GC3-07), les légumes-feuilles (GC4-13), les légumes du genre Brassica (GC5-13), les légumes-fruits (GC8-09), les Cucurbitacées (GC9), les fines herbes (GC19A), les fraises en serre, le cannabis cultivé à l'intérieur et les plantes ornementales

À l'extérieur : Le gazon, les légumes en plein champ, les fines herbes, le cannabis, le chanvre et le ginseng

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

PRÉPARATION DE LA SUSPENSION

- Préparer une suspension composée de 1 volume de TRIANUM P Fongicide biologique dans 5 volumes d'eau.
- Mélanger à fond.
- Ajouter la suspension à la quantité d'eau requise pour obtenir le volume de bassinage final (voir ci-dessous).
- Agiter de façon continue afin de maintenir une distribution homogène des spores TRIANUM P Fongicide biologique, car elles peuvent se précipiter.

- Appliquer la suspension la journée qu'elle a été préparée.

TRAITEMENT ET DOSE

Il convient d'utiliser TRIANUM P Fongicide biologique de façon préventive. Pour obtenir les meilleurs résultats, toujours utiliser TRIANUM P Fongicide biologique dès la propagation, soit avant que la maladie se manifeste.

Utiliser suffisamment de suspension pour assurer une bonne pénétration du support de croissance, mais pour maximiser l'adhésion des spores aux racines, éviter le ruissellement et le drainage excessif pendant les deux premières journées suivant l'application.

TRIANUM P Fongicide biologique n'est pas un produit systémique, et n'est donc pas absorbé par les racines.

Mode d'emploi spécifique pour les plantes ornementales : À cause du grand nombre d'espèces de plantes ornementales existantes et de leurs variétés et cultivars, et avec l'introduction constante de nouvelles variétés, il est impossible de tester sur le terrain TRIANUM P Fongicide biologique dans chaque endroit où il est vendu ou dans toutes les combinaisons d'emplacement et de variétés végétales. Pour s'assurer que TRIANUM P Fongicide biologique soit compatible avec la variété ou cultivar de plantes ornementales dans vos conditions spécifiques, faire un test à petite échelle et observer les signes de phytotoxicité ou d'autres effets secondaires non désirés pendant deux semaines avant de procéder à des applications à grande échelle.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites sans (*) dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Koppert Canada Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Koppert Canada Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Semis de légumes en serre (y compris les légumes-bulbes, les légumes-feuilles, les légumes du genre *Brassica*, les légumes-fruits, les Cucurbitacées), de fines herbes en serre et de plantes ornementales en serre

Culture	Pour la répression de :	Période d'application	Dose
Légumes en serre: Légumes-bulbes (CG3-07) ¹ , Légumes-feuilles (CG4-13) ¹ , Légumes du genre <i>Brassica</i> (CG5-13) ¹ , Légumes-fruits (CG8-09) ¹ , Cucurbitacées (CG9) ¹	Fonte des semis en postlevée causé par <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Pythium ultimum</i> Pourriture fusarienne de la racine causé par <i>Fusarium</i> <i>oxysporum</i>	Une application par arrosage du pied immédiatement après le semis ou la mise en terre des boutures	1,5 g/m ² de zone cultivée, dans une suspension de 2,5 à 5 litres d'eau
Fines herbes en serre (CG19A) ¹			
Plantes ornementales en serre*			

Repiquage ou rempotage des légumes en serre (y compris les légumes-bulbes, les légumes-feuilles, les légumes du genre *Brassica*, les légumes-fruits, les Cucurbitacées), des fines herbes en serre, des fraises en serre, du cannabis cultivé à l'intérieur et des plantes ornementales

Culture	Pour la répression de:	Période d'application	Dose
Légumes en serre: Légumes-bulbes (CG3-07) ¹ , Légumes-feuilles (CG4-13) ¹ , Légumes du genre <i>Brassica</i> (CG5-13) ¹ , Légumes-fruits (CG8-09) ¹ , Cucurbitacées (CG9) ¹	Fonte des semis en postlevée causé par <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Pythium ultimum</i> Pourriture fusarienne de la racine causé par <i>Fusarium oxysporum</i>	Début d'application par l'arrosage du pied immédiatement après le repiquage	<p>Densité élevée de la culture : Appliquer 3 g/m² de zone cultivée. Utiliser un volume d'eau qui équivaut à 10 % de substrat ou 2 à 5 litres/m². Appliquer une demi-dose (1,5 g/m²) si les plantes ont été traitées au TRIANUM P antérieurement. Répéter la demi-dose toutes les 10 semaines ou après l'empotage.</p> <p>Faible densité de la culture ou culture en rangs : Appliquer 30 g/1 000 plantes. Utiliser un volume d'eau qui équivaut à 10 % du volume du substrat, soit 100 litres/1 000 plantes. Appliquer une demi-dose (15 g/1 000 plantes) si les plantes ont été traitées au TRIANUM P antérieurement. Répéter la demi-dose toutes les 10 semaines ou après l'empotage.</p>
Fraises en serre			
Fines herbes en serre (CG19A*) ¹			
Plantes ornementales cultivées à l'intérieur*			
Cannabis cultivé à l'intérieur			

Culture de légumes en plein champ (y compris les légumes-bulbes, les légumes-feuilles, les légumes du genre *Brassica*, les légumes-fruits, les Cucurbitacées), de fines herbes, du cannabis et du chanvre

Culture	Pour la répression de:	Période d'application	Dose
Légumes de plein champ: Légumes-bulbes (CG3-07) ¹ , Légumes-feuilles (CG4-13) ¹ , Légumes du genre <i>Brassica</i> (CG5-13) ¹ , Légumes-fruits (CG8-09) ¹ , Cucurbitacées (CG9) ¹	Fonte des semis en postlevée causé par <i>Rhizoctonia solani</i>	Début d'application par l'arrosage du pied immédiatement après le semis ou le repiquage. Répéter toutes les 10 semaines.	<p>Après le semis : 1,5 g/m² de zone cultivée dans 1,33 L d'eau.</p> <p>Après le repiquage : 6 g dans 1 L d'eau puis appliquer 500 L/ha de suspension.</p>
Fines herbes (CG19A) ¹			
Cannabis et chanvre			
Carottes*	Cavité pythienne (<i>Pythium violae</i>)		<p>Dans les sillons : 1,5 kg/ha dans 50 à 200 L d'eau</p> <p>Dans les lits : 2,5 kg/ha dans 50 à 200 L d'eau</p>

Liste de cultures légumes-bulbes (GC3-07)¹ : Ciboulette chinoise (feuilles fraîches), ciboulette (feuilles fraîches), hémérocalle (bulbe), hosta « elegans », fritillaire, rocambole, ail rocambole (bulbe), ail (bulbe), kurrat, ail penché, poireau (y compris l'ail des bois), lis, oignon (bulbe), oignon de Chine (bulbe), ail chinois, oignon perle, oignon vert, oignon frais, oignon patate (bulbe), rocambole, rocambole (bulbilles), ciboule (feuilles), échalote (bulbe et feuilles fraîches), ail des bois.

Liste de cultures légumes-feuilles (CG4-13)¹ : Amarante (Chinois, feuilles), roquette, aster des Indes, bident poilu, rapini, broccoli chinois, moutarde d'Abyssinie, chou à grosses côtes, caya blanc, cham-chwi, cham-na-mul, cerfeuil (feuille fraîche), chou pak-choï, chipilín, chrysanthème des jardins, coriandre (feuille fraîche), mâche, cosmos, cresson alénois, cresson de terre, pissenlit, dang-gwi, aneth (feuille fraîche), oseille, dol-nam-mul, ebolo, endive, scarole, grassé, foo yip, chénopode Bon-Henri, chou à faucher, chénopode de Berlandier, jute (feuille), chou frisé, laitue amère*, laitue pommée*, laitue frisée*, maca, mizuna, feuille de moutarde, arroche, persil (feuille fraîche), plantain lancéolé, primevère des jardins, pourpier, pourpier d'hiver, radicchio, radis (feuille), colza (feuille), roquette sauvage, bourse-à-pasteur, baselle, épinard de Nouvelle-Zélande, chénopode géant, bette à carde, calalou, navet (feuille), herbe-le-rail, cresson de fontaine.

Liste de cultures légumes du genre Brassica (CG5-13)¹ : Broccoli, chou de Bruxelles, chou pommé, chou chinois (pé-tsaï), chou-fleur.

Liste de cultures légumes-fruits (CG8-09)¹ : Aubergine d'Afrique, tomate du désert, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicolore, okra, fausse aubergine, pépino, poivron, piment autre que poivron, roselle, aubergine écarlate, morelle réfléchie, tomatille, tomate*.

Liste de cultures Cucurbitacées (CG9)¹ : Chayotte (fruit), citrouille, concombre*, concombre des Antilles, courge cireuse, courge d'été (les courges à cou tors, à cou droit et à moelle, le pâtisson et la courgette), courge d'hiver (les courges musquée, hubbard, poivrée et spaghetti), gourde comestible (les gourdes hyotan et hechima, la courge-bouteille et l'okra chinois), melon véritable (le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), momordique (la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), pastèque à confire, pastèque (melon d'eau).

Liste de cultures fines herbes (CG19A)¹ : Absinthe, aneth, angélique, aspérule odorante (gaillet odorant), balsamite, basilic, bourrache, camomille, capucine, cataire, cerfeuil (séché), ciboule chinoise, ciboulette, citronnelle, coriandre du Mexique (feuille), coriandre (feuille), estragon, hysope, kaloupilé (murraya, feuille), laurier (laurier-sauce), lavande, livèche (feuille), marrube, mélisse, menthe pouliot, origan (la marjolaine, l'origan et l'origan de Chypre), persil (séché), pimprenelle, romarin, rue, sarriette (des jardins et des montagnes), sauge, sauge sclarée, souci officinal, tanaïs, thé des bois, thym.

CULTURES SPÉCIALES*

Culture	Maladies	Période et dose d'application
Gazon*	Pour une réduction de symptômes à cause de : Brûlures en plaques (<i>Sclerotinia homoeocarpa</i>)	Début du printemps : Traiter deux fois à un intervalle d'un mois, à raison de 30 g/100 m ² Été et automne : Continuer les traitements à raison de 15 g/100 m ² à intervalles d'un mois
	Pour une réduction de symptômes à cause de : Moisissure nivéale rose (<i>Microdochium nivale</i>)	Traitement final : 4 semaines avant la dormance de l'automne

Ginseng*	Pour la répression de : Pourridié causé par <i>Pythium</i> spp. <i>Rhizoctonia</i> ou spp. <i>Fusarium</i> spp.	Lors de semis, dans les sillons : 1,5 kg/ha dans 1 000 L d'eau Lors de semis, dans les lits : 2,5 kg/ha dans 1 000 L d'eau
----------	---	---

COMPATIBILITÉ

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut entraîner des effets biologiques qui pourraient inclure, mais ne sont pas limités à : la réduction de l'efficacité antiparasitaire ou l'augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur doit communiquer avec Koppert Canada Limited au 1-800-567-4195 pour obtenir des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas spécifiquement recommandé sur la présente étiquette.

MISES EN GARDE

Peut provoquer une sensibilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation.

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Porter des gants imperméables, une chemise à manches longues, un pantalon long, un respirateur/masque muni d'un filtre anti poussière/antibrouillard (préfixe du numéro d'approbation du NIOSH TC-21C) ou un respirateur approuvé par le NIOSH (muni d'un filtre N- 95, P-95, R-95 ou HE pour produits biologiques), des chaussures et des chaussettes lors de la manipulation, du mélange/chargement, ou de l'application du produit, ainsi que durant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Pour les applications au sol dans les endroits confinés, notamment les serres, garder tous les travailleurs non protégés hors des zones traitées jusqu'à ce que les poussières se soient déposées. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans un endroit verrouillé et au sec à une température entre 8 °C et 10 °C. Craint le gel. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver le produit dans le contenant d'origine lors de l'entreposage et garder le couvercle fermé hermétiquement entre chaque utilisation. Utiliser le produit dans les 6 mois suivant la date de fabrication.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

1. Vider le contenant complètement de son contenu dans l'appareil d'application ou dans le support de croissance.
2. Rendre le contenant inutilisable.

2020-0969

2020-07-14

Last Approved Label Sub. No. 2015-1275

3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Koppert Canada Ltd garantit que TRIANUM P Fongicide biologique est apte aux fins des spécifications indiquées sur la présente étiquette et s'y conforme.